

saint-pardoux-soutiers

Focus sur le budget à mi-mandat

Le conseil municipal du jeudi 6 juillet s'est ouvert sur le constat de Florence Xhaard, conseillère décideur local rattachée à la trésorerie de Saint-Maixent-L'École d'une situation financière saine au sein de la commune de Saint-Pardoux-Soutiers.

En effet, l'excédent de fonctionnement est en hausse, malgré la traversée de la crise sanitaire. Forte d'une politique d'investissement dynamique, d'un réel dynamisme au niveau des ressources fiscales et présentant des indicateurs favorables, la commune doit porter son attention sur la maîtrise de la charge de personnel. « *On sait la difficulté à recruter ! Un agent territorial est peu rémunéré, alors on compense par un régime indemnitaire qui donne envie de venir* », explique Johann Baranger, maire de la commune, rappelant aussi que la charge de travail est de plus en plus lourde. Plus globalement, « *Ces conclusions tendent à montrer qu'à mi-mandat, il est urgent d'investir. Elles peuvent nous orienter pour l'avenir vers des types de projets différents. C'est aussi la preuve de l'effet positif de la fusion des deux communes il y a 4 ans* », conclu-t-il.

Le budget. Les élus ont voté une décision modificative de 125.000 € concernant la ligne budgétaire de la maison des associations de Soutiers, pour pallier un dépassement de crédits, dû, notamment, à la prise en compte a posteriori des nombreux avenants votés.

Travaux de la bibliothèque. Le conseil a validé deux ave-

nants : une plus-value de 1.468 € HT sur le lot électricité-chauffage-ventilation, avec l'entreprise GA TEC pour l'installation d'un compteur unique et conforme pour l'étape et la bibliothèque a été validée. Sur le lot gros œuvre, les élus ont voté une plus-value de 6.465 € pour la démolition et le remplacement d'une dalle par l'entreprise Frazil Construction.

Travaux Mam. Sur le lot couverture, tuiles, les élus ont voté une plus-value de 249 € HT et une moins-value de 550 € HT sur le lot ravalement. Le projet avance et devrait permettre aux assistantes maternelles de s'installer à l'horizon de la fin d'été.

Enfouissement des réseaux. Les élus se sont penchés sur le plan de financement de la Tranche 2 des travaux d'enfouissement des réseaux du quartier du Poirier. Il est à noter une augmentation de la participation du Sieds de 75.000 € à 90.000 €. Le montant des travaux a été revu à la hausse, le reste à charge après subventionnement s'élève à 75.907 € HT.

Subventions aux associations. Les élus ont validé leur adhésion au conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), organisme aidant les collectivités dans l'ingénierie de leurs projets, pour un montant de 200 €. En réponse à une sollicitation de la Fondation du patrimoine, œuvrant en faveur du patrimoine bâti, mobilier et naturel, la commune valide une aide financière de 120 €.